



Collège Ingénierie

Paris,
24 juin 2025



Union des Professionnels
de la Dépollution des Sites.

1. Approbation du CR du collège ingénierie du 19 novembre 2024

1. Approbation du CR du collège ingénierie du 19 novembre 2024

Les sujets abordés lors du Collège Ingénierie du 19/11/24 ont été :

1. Projet de charte
2. Jurisprudence - Cession de site - dépollution - responsabilité délictuelle du bureau d'étude.
3. Certification des foreurs
4. Normalisation AFNOR : participation aux travaux

Avez-vous des remarques à formuler sur le CR ou le diaporama de cette réunion ?

2. Réflexion sur les externalités négatives liées au maintien de terres polluées sur site

2. Externalités négatives liées au maintien de terres polluées sur site

Externalités environnementales

➤ Migration des polluants

- ✓ Risque de dispersion dans les nappes phréatiques par lixiviation
- ✓ Contamination potentielle des eaux de surface par ruissellement
- ✓ Pollution possible de parcelles adjacentes par transfert latéral des contaminants
- ✓ Volatilisation de certains polluants (COV, COHV, mercure) contribuant à la pollution atmosphérique
- ✓ ...

Impacts sur la biodiversité

- ✓ Perturbation des écosystèmes locaux
- ✓ Bioaccumulation des polluants dans la chaîne alimentaire
- ✓ Diminution de la qualité des habitats naturels
- ✓

2. Externalités négatives liées au maintien de terres polluées sur site

Externalités sanitaires

➤ Risques pour la santé humaine

- ✓ Exposition directe par contact cutané avec les sols contaminés
- ✓ Inhalation de poussières ou de vapeurs issues des terres polluées
- ✓ Ingestion involontaire de particules de sol ou d'eau contaminée
- ✓ Consommation de végétaux cultivés sur des sols pollués
- ✓ ...

➤ Effets sanitaires à long terme

- ✓ Maladies chroniques pouvant apparaître plusieurs années après l'exposition
- ✓ Risques cancérogènes pour certains polluants (métaux lourds, HAP, PCB)
- ✓ Impact potentiel sur la santé des populations vulnérables (enfants, femmes enceintes)
- ✓ ...

2. Externalités négatives liées au maintien de terres polluées sur site

Externalités économiques

➤ Dépréciation immobilière

- ✓ Perte de valeur du terrain et des propriétés avoisinantes
- ✓ Difficultés et contraintes à la revente
- ✓ Restriction d'usage du site limitant son potentiel économique
- ✓

➤ Coûts différés

- ✓ Traitement ultérieur potentiellement plus coûteux (inflation, évolution réglementaire)
- ✓ Monitoring environnemental sur le long terme
- ✓ Gestion des restrictions d'usage et servitudes
- ✓

2. Externalités négatives liées au maintien de terres polluées sur site

Externalités économiques

➤ Risques juridiques et assurantiels

- ✓ Responsabilité environnementale persistante du propriétaire/exploitant
- ✓ Risques contentieux avec les riverains ou futurs acquéreurs
- ✓ Augmentation des primes d'assurance ou exclusions de garantie

2. Externalités négatives liées au maintien de terres polluées sur site

Externalités réglementaires et sociétales

➤ Conformité réglementaire

- ✓ Non-respect potentiel du principe pollueur-payeur
- ✓ Difficulté à obtenir des certifications environnementales
- ✓ Risque de durcissement des normes et/ou de la réglementation rendant la situation non conforme à terme
- ✓

➤ Acceptabilité sociale

- ✓ Préoccupations et opposition potentielle des riverains
- ✓ Impact sur l'image et la réputation des parties prenantes
- ✓ Stigmatisation du site et du quartier
- ✓

3. Réflexion sur la création d'un outil méthodologique pour évaluer le passif environnemental

3. Création d'un outil méthodologique pour évaluer le passif environnemental

- **Périmètre d'évaluation ?**
 - ✓ Temporalité ?
 - ✓ Spatialité ?
 - ✓ Milieux concernés ?
 - ✓ ...

- **Paramètres d'évaluation ?**
 - ✓ Contamination chimique ?
 - ✓ Impacts physiques ?
 - ✓ Atteinte à la biodiversité ?
 - ✓ Services écosystémiques affectés ?
 - ✓

- **Méthodologie d'évaluation ?**
 - ✓ Approche progressive ?
 - ✓ Quantification des impacts ?
 - ✓ Monétisation des dommages ?
 - ✓ Analyse des risques ?
 - ✓ ...

3. Création d'un outil méthodologique pour évaluer le passif environnemental

➤ **Les défis méthodologiques à surmonter ?**

- ✓ Incertitudes ?
- ✓ Harmonisation avec les référentiels existants ?
- ✓ Aspects juridiques ?
- ✓ Développement d'un système de scoring permettant une visualisation claire des enjeux ?
- ✓

4. Certification des foreurs : avancement

4. Certification des foreurs : contexte du projet de décret

Base légale : Article 83 de la loi APER (10 mars 2023) créant l'article L. 241-2 du code de l'environnement

Objectif principal : Garantir une meilleure protection de l'environnement et de la sécurité dans la réalisation des forages d'eau

Date limite d'application : 31 décembre 2027 (entrée en vigueur de la certification)

Inspiration : Certification des forages de géothermie de minime importance (GMI)

4. Certification des foreurs : champ d'application et dispositif réglementaire

Champ d'application

Forages non destinés à un usage domestique pour :

- Recherche et reconnaissance d'eau souterraine
- Prélèvement temporaire ou permanent
- Rabattement de nappe
- Mesures piézométriques et surveillance
- Investigations géotechniques et environnementales
- Dépollution des sols

Dispositif réglementaire

- **Un décret** créant six articles (R. 241-1 à R. 241-6) au code de l'environnement
- **Deux arrêtés d'application** :
 - Arrêté fixant les règles générales des travaux
 - Arrêté définissant les modalités de certification et d'accréditation

4. Certification des foreurs : impacts attendus

Avantages

- Professionnalisation de la filière
- Harmonisation des régimes de certification avec les entreprises européennes
- Moindre impact environnemental des travaux
- Allègement de la charge administrative des services de l'État

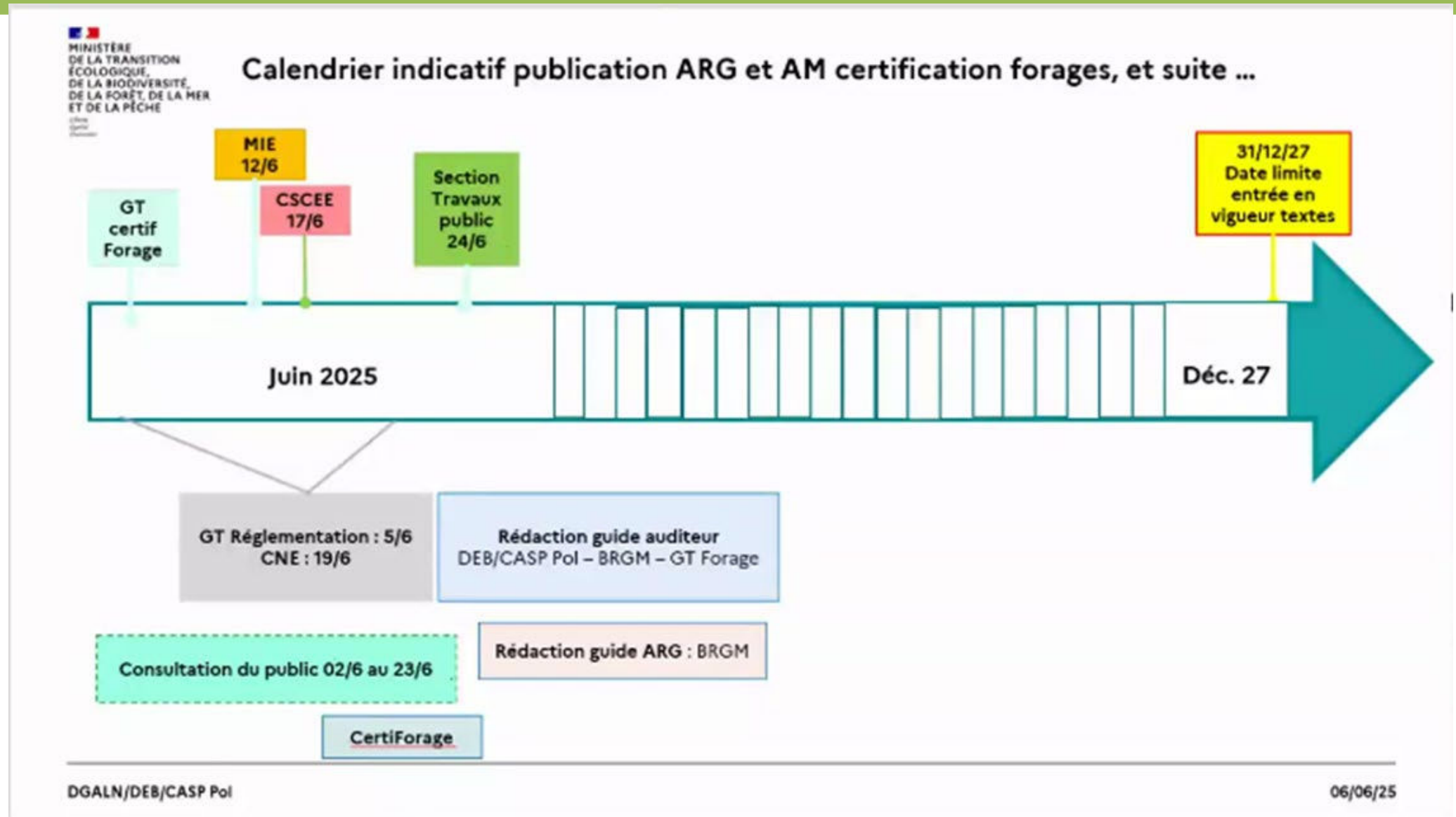
Contraintes

- Coûts de certification pour les entreprises
- Formation d'un référent technique par entreprise (environ 2000€ par le BRGM)
- Répercussion des coûts sur les maîtres d'ouvrage
- Impact financier jugé non significatif (<0,5% du coût total d'un projet de construction)

4. Certification des foreurs : concertations

- Nombreuses réunions de groupes de travail (environ 20 sessions)
- Avis favorables de la Mission Interministérielle de l'Eau et du Comité National de l'Eau (2024)
- Avis défavorable du Conseil Supérieur de la Construction (10 contre, 11 abstentions le 18/03/25)
- Consultation publique (début 2025 puis du 02 au 23 juin 2025 en raison de modifications substantielles) sur :
 - le décret portant certification des ouvrages de forages d'eau (contrôle, prospection, prélèvement, non destinés à un usage domestique);
 - l'arrêté de règles générales;
 - l'arrêté définissant les modalités et référentiels de la certification et les modalités d'accréditation des organismes certificateurs.
- **75 remarques, pas d'avis UPDS**
- Examen du projet de décret en Section Travaux publics du Conseil d'Etat le 24 juin

4. Certification des foreurs : timing





**Merci pour votre
attention ...**